



7895 - Le renouvellement du tashahhou après les deux prosternations de réparation.

question

Question : Faut-il que je répète le tashahhou après les prosternations de réparation ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a pas de tashahhou après la prosternation de réparation car le Messenger d'Allah ne l'a pas fait comme l'indiquent des hadiths authentiques (voir la question n° 211). S'il l'avait fait, ses Compagnons l'auraient rapporté. Or il a bien dit : **Priez comme vous m'avez vu prier** . Cheikh al-Mouwaffaq Ibn Qudama dit : « Ibn Sirine et Ibn al-Moundhir ont dit à propos des prosternations de réparation que le prieur doit mettre fin à sa prière sans procéder au tashahhou. Ibn al-Moundhir dit : « Mettre fin à la prière immédiatement après les prosternations est rapporté de plusieurs façons. Quant à la pratique du tashahhou, elle est discutable.

Voir al-Moughni, 2/431-432).

Al-Nawawi dit à propos des enseignements à tirer du hadith de Dhoul Yadayn : **Il en fait partie l'institution de la prosternation de réparation qui se fait en deux temps précédé chaque fois d'une takbir (Allah akbar). Dans sa forme, elle est identique aux autres prosternations. Autrement le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) l'aurait expliqué. Fait partie encore des enseignements l'absence de tashahhou et le fait de situer la prosternation, en cas de rajout, après la conclusion de la prière** . (Voir commentaire sur Mouslim, 5/71). Allah le sait mieux.